COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-3-CLOCHERS

Conseil Municipal

Procès-verbal de la séance ordinaire du Jeudi 19 décembre 2024 à 20 h 30 à la Mairie

Date de la convocation : 11 décembre 2024

PRESENTS : MM. CASSIANI-INGONI Christine, COUTURIER Marie-Christine, GAUDRON Mylène, LAURENT Morgane, BOULINEAU Daniel, BRAGUIER Antoine, GARNIER Denis, GILBERT Vincent, JUSTICE Michel.

Absents excusés : Mme CHARRIER Cécile, M. GUILLARD Ludovic, M. SOULLET Franck.

Absents excusés mandant d'un pouvoir : Mme LETURGEZ Laurence, M. CHAINEAU Silvin.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. JUSTICE Michel

Le quorum étant atteint (+ de la moitié des 14 membres du conseil municipal), Monsieur le Maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du précédent compte rendu**
- **SUBVENTION**

  Collège « Maurice Bedel »
- **PERSONNEL COMMUNAL**

  Création d'un poste d'adjoint technique

  Approbation mise en place du temps partiel

  Approbation règlement intérieur

  Approbation protocole du temps de travail

  Approbation mise en place de la journée de solidarité
- **ARTIFICIALISATION DES SOLS**

  Bilan triennal
- **QUESTIONS DIVERSES**

Approbation du dernier compte-rendu

Monsieur le Maire ouvre la séance et prend note que l'Assemblée n'a fait aucune observation sur le compte rendu de la séance du 28 novembre 2024, lequel est adopté à l'unanimité.

1- SUBVENTION

Collège « Maurice Bedel »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, lors de la précédente séance du conseil municipal, il avait été décidé, par manque d'informations, de reporter l'octroi d'une subvention aux élèves du collège participant à un voyage à Londres. Monsieur Maire fait part à l'assemblée que, suite à sa participation au conseil d'administration, il a obtenu les informations nécessaires à la prise de décision. Donc, il propose d'octroyer 50 € pour chaque élève de la commune participant à ce voyage sachant que le nombre d'élève est de 10. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte ladite proposition.

2- PERSONNEL COMMUNAL

Création d'un poste d'adjoint technique

Dans le cadre de la gestion des services techniques, Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'activité de ces services est en augmentation et que le contrat de travail de l'agent contractuel va évoluer vers un contrat saisonnier. Par conséquent, il explique qu'il est nécessaire de procéder à un recrutement d'un agent polyvalent aux services techniques à temps plein avec une mise à disposition au SIVOS « Vallée de la Veude » estimée à 300 h/an. Après les explications de Monsieur le Maire, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de recrutement.

Approbation de la mise en place du temps partiel

Après avoir saisi le comité social territorial du Centre de Gestion, Monsieur le Maire annonce un avis favorable au projet de délibération concernant la mise en place du temps partiel au sein de la collectivité. Par conséquent, il suggère au conseil municipal d'approuver définitivement ladite délibération. Le conseil municipal décide de donner son accord à la mise en place du temps partiel telle qu'elle est présentée.

Approbation du règlement intérieur

Suite à la saisine du comité social territorial du Centre de Gestion, Monsieur le Maire fait part de l'avis favorable du collège des représentants du personnel et des collectivités et établissements publics au projet de délibération relative au règlement intérieur. Compte tenue de l'avis favorable, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver définitivement le règlement intérieur tel qu'il est présenté. Le conseil municipal décide d'approuver ledit règlement.

Approbation du protocole du temps de travail

Au vu de l'avis favorable du comité social territorial du Centre de Gestion, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver ledit protocole. Après l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal adoptent le protocole du temps de travail tel qu'il est présenté.

Approbation de la mise en place de la journée de solidarité

En raison de l'avis favorable du comité social territorial du Centre de Gestion, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin qu'il approuve la mise en place de la journée de solidarité. Après avoir entendu Monsieur le Maire, le conseil municipal donne son accord pour la mise en place de la journée de solidarité telle qu'elle est présentée.

3- ARTIFICIALISATION DES SOLS

Bilan triennal

Dans le cadre de la loi Climat et Résilience et, comme le prévoit l'article L. 2231-1 du code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'obligation de la collectivité de produire et d'adopter en conseil municipal un rapport local de suivi de l'artificialisation des sols 3 ans après l'entrée en vigueur de la loi. De ce fait, il propose au conseil municipal d'adopter le bilan triennal qui leur a été transmis par mail. Le conseil municipal décide d'approuver ledit bilan.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire porte connaissance au conseil municipal d'un communiqué de presse de l'Association des Maires de France à propos d'un appel à la solidarité nationale avec Mayotte et de la mise en place un dispositif de soutien avec la Protection civile. Il propose de reporter la décision du conseil municipal à la prochaine séance. Le conseil municipal accepte ladite proposition.

Dans le cadre des demandes de subvention communale, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier de la Maison Familiale Rurale de BOURNEZEAU (85). Après lecture du courrier, le conseil municipal donne un avis défavorable à cette demande de subvention. Aussi, il présente un courrier de l'association « Arpège » d'Ingrandes (86) demandant un soutien financier pour leurs frais pédagogiques. Après débat, le conseil municipal décide de refuser l'octroi de ladite subvention.

En ce qui concerne les subventions communales, Monsieur le Maire fait la lecture à l'assemblée d'un courrier émanant de l'association de chasse de St-Gervais-Les-3-Clochers. Après la lecture dudit courrier, le conseil municipal maintient sa décision de refus d'octroyer une subvention à cette association.

Mme LAURENT Morgane, conseillère municipale, interroge le conseil municipal à propos de la présence de piquets fluo à proximité des propriétés Rue Roger Goubault. Monsieur le Maire prend note, interrogera les services susceptibles d'avoir mis ces piquets et reviendra vers elle pour lui apporter une réponse.

M. GILBERT Vincent, 2ème adjoint au Maire, fait un point sur le projet d'installation de WC automatiques au plan d'eau communal. Il informe le conseil municipal qu'une réunion de présentation du service numérique de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault aura lieu le 7 janvier 2024 à 15 h à la maison des associations afin de réconcilier les administrés avec le numérique. Il indique à l'assemblée que le dossier des zones d'accélération d'énergie a été accepté.

Mme CASSIANI-INGONI Christine, conseillère municipale, félicite les différents intervenants chargés de la création du site internet. L'assemblée relance la mise en place d'un trombinoscope des élus sur ce site et dit que les photos seront prises à la prochaine séance.

Mme GAUDRON Mylène, conseillère municipale, signale aux conseillers municipaux que, sur la commune, un chat a pris des plombs et que le propriétaire a porté plainte à la gendarmerie. Elle propose de mettre en place une formation aux premiers secours et d'utiliser la maison des associations pour la réaliser. Elle évoque, aussi, des problèmes récurrents de connexion.

M. GARNIER Denis, conseiller municipal, fait part de sa rencontre avec Monsieur le Commandant de la Gendarmerie et suggère que des audits de vitesse soient effectués sur le territoire de la Commune en vue de préserver la sécurité.

Monsieur le Maire constate que l'ordre du jour et les questions diverses sont épuisés, il lève la séance à 21 h 30 et fixe la date du prochain conseil municipal au Jeudi 23 janvier 2025 à 20 h 30.

Vu Le Maire, M. Antoine BRAGUIER	Vu le secrétaire de séance, M. JUSTICE Michel